



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 10 MARS 2016

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Mission « prévention des
discriminations et égalité
filles-garçons »

DGESCO B3 - MDE
N° 2016 -0003

Affaire suivie par
Benoît Falaize
Téléphone
01 55 55 02 29
Courriel
benoit.falaize
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie – directrices et
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Lancement du « *Concours laïcité des Amis de Jean Zay* » - Année scolaire
2015-2016

Objectifs de l'opération

L'association des Amis de Jean Zay a souhaité s'associer à la Grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République en organisant un concours portant sur la laïcité, ouvert à tous les collèges de France, publics et privés sous contrat de métropole et des outre-mer ainsi qu'aux établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF). Leurs élèves pourront proposer un travail sur la laïcité. Ce concours correspond à la volonté de faire vivre la laïcité tout au long de l'année, telle que le proposait le livret laïcité diffusé à la rentrée de l'année scolaire 2015-2016.

Ce concours permettra de sélectionner, parmi les productions réalisées, les travaux les plus originaux portant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité que représente la laïcité. Le concours a également pour objectif de récompenser les projets portés par les enseignements, notamment l'enseignement moral et civique, dans le cadre du parcours citoyen afin de favoriser une citoyenneté et une laïcité ancrées dans les apprentissages. À ce titre, les innovations pédagogiques au sein des collèges qui expérimentent, dès cette année, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) seront lues avec une attention toute particulière.

.../...

Modalités d'organisation

Le prix Jean Zay 2016 sera attribué au **collège** ayant élaboré, dans le cadre du parcours citoyen, un projet pédagogique concret et cohérent, en lien ou non avec le projet d'établissement, incluant la laïcité.

Les principaux des collèges intéressés sont invités à :

a) élaborer et présenter un **dossier** de 15 à 30 pages comportant :

1. une **présentation** du collège indiquant le nombre d'élèves, les acteurs des actions mises en place, les caractéristiques géographiques et sociologiques du territoire environnant le collège, etc...

2. un **rapport d'activités** mettant en évidence :

- les orientations et objectifs de l'éducation à la citoyenneté retenus et travaillés par l'équipe pédagogique et éducative du collège ;

- la teneur et l'organisation des actions mises en place, leurs responsables (enseignants, CPE et autres) ;

- les liens existant entre la vie scolaire et l'enseignement moral et civique (EMC).

Ces éléments pourraient être illustrés par des photographies, par des dessins ou encore être accompagnés d'enregistrements sonores ou vidéo.

Calendrier

Ce dossier devra parvenir **le 15 mai 2016** au plus tard, à **Annette Bon**, à l'adresse suivante : Secrétariat des Amis de Jean Zay, 20 rue Jean Jaurès, 92260 Fontenay-aux-Roses, ou par courrier électronique : annette.bon@orange.fr. Toute information complémentaire peut être obtenue aux mêmes adresses ou par téléphone : 06 07 37 33 72, ou encore auprès de M. Benoît Falaize, chargé d'études laïcité/Valeurs de la république à la DGESCO.

Composition du jury

Le jury est composé d'Antoine Prost, Pascal Ory, Francine Best, Annette Bon, Catherine Martin-Zay, Hélène Mouchard-Zay, Jacqueline Roca, de deux représentants de la DGESCO du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'un représentant de l'Observatoire de la laïcité. Ce jury se réunira dans la seconde quinzaine du mois de mai 2016.

Les résultats du concours seront proclamés par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le **20 juin 2016** lors de l'assemblée générale de l'association. Le prix (un chèque de 1 000 euros) sera remis fin juin 2016 lors d'une manifestation en présence des filles de Jean Zay.

Je vous remercie par avance de diffuser cette information auprès de la communauté éducative de votre académie.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE